



Tubize, le 12/06/2012

Monsieur Carlo Di Antonio

Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature et de la Forêt.

Chaussée de Louvain n° 2 - 5000 Namur

Monsieur le Ministre,

Voici précisément 18 mois que s'est produite dans notre région une terrible catastrophe. Dès qu'il se met à pleuvoir durant quelques heures, la même anxiété se lit sur les visages, certains d'entre nous en sont tombés malades. Cette date, de triste mémoire, du 13 novembre 2010, restera gravée à jamais dans nos mémoires. Force est de constater qu'il y a beaucoup à faire pour éviter le retour de pareilles désolations. Comme nous n'avons pas reçu de réponses concrètes à nos différents courriers, nous souhaitons vous interpeller à nouveau :

1) propositions de prévention du débordement du canal

Nous nous permettons de rappeler que des quartiers entiers, situés en contre-bas du canal, ont été envahis par les eaux du canal Charleroi/Bruxelles à Virginal, Tubize, Hal, Lot et Ruisbroek lors des inondations des 13 et 14 novembre 2010. Un courrier daté du 07/02/2012 est accessible sur notre site, sous la rubrique courriers. Ce courrier vous soumettait des propositions de prévention contre les débordements du canal, à savoir:

- Un dialogue interrégional, pour avoir une vue globale de la gestion du canal.
- Un canal bien entretenu, curé à heure et à temps
- Une rétention maximale de la Samme et du Hain par la construction de ZIT en amont.
- Des constructions de digues (comme à Lot et Ruisbroek) pour protéger les habitations situées en dessous du niveau du canal, en particulier les habitations de la rue des Déportés, du zoning Fabelta et le centre de Tubize.
- Révision de la gestion de la vanne de Lembeek pour l'utiliser de façon « régulable » en tenant compte des mesures prises en amont et en aval sur la Senne et sur le canal.
- Augmentation des capacités de turbinage ou des by-pass des écluses, et ceci pour pouvoir libérer plus rapidement les eaux des biefs vers la mer.
- En cas d'alerte de crue, abaisser le niveau du canal pour augmenter sa capacité de réception d'eau.
- Que les responsables des voies d'eau navigables (Wallonnes, Flamandes et Bruxelloises) et plus particulièrement le personnel affecté aux écluses soient préalablement et prioritairement informés des niveaux d'alerte de crue de la Samme et du Hain, par exemple par transmetteur d'alarme sur GSM.
- Que le débordement du canal soit mentionné dans l'inventaire des risques repris à l'article 26/b de l'A.R. du 16/02/2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention.
- Que les éclusiers obtiennent les outils adéquats afin d'être informés des prévisions de crues et du niveau des cours d'eau en temps réel, à savoir la Samme pour les éclusiers Wallons, le Hain et la Senne pour les éclusiers Flamands, ceux-ci doivent pouvoir anticiper les évènements en toute connaissance de cause.
- Qu'à l'avenir les provinces, les communes, les riverains et les entreprises situées en bord de canal soient informés par les voies navigables des risques de débordement.

Les conséquences catastrophiques des débordements du canal, nous obligent à insister auprès de vous afin que vous usiez de vos prérogatives pour faire appliquer rapidement les mesures de prévention qui s'imposent et ceci pour protéger les quartiers situés en dessous du niveau du canal. La réunion prévue avec nous le 1^{er} mars dernier ayant été annulée en dernière minute, pouvez-vous nous indiquer, si des mesures concrètes, allant dans le sens de nos demandes ont déjà été prises et si oui lesquelles ? Si vous avez programmé une nouvelle date pour nous rencontrer ? et si oui laquelle ?

2) obstruction du pertuis de la Sennette à Oisquercq

En réponse à une question écrite (22/02/2011) d'un parlementaire portant sur l'obstruction d'un pertuis de la Sennette, Monsieur le Ministre Lutgen répondait « ***Etant donné la nouvelle destination du site Duferco, il a semblé prépondérant, avant de lancer ce curage très onéreux, vu les difficultés techniques d'exécution, comme le témoigne le reportage, d'étudier la possibilité d'une découverte de la Sennette à l'instar de ce qui a été fait sur la Dyle et la Thyle à Court-Saint-Etienne, afin de redonner vie à ce cours d'eau. Ce dernier, en amont du pertuis, peut-être considéré « comme état moyen à bon » et cette ouverture pourra ainsi améliorer sa qualité hydromorphologique en stricte concordance avec la Directive cadre Eau*** ». Dans le cadre de cette réponse, pouvez-vous nous informer de vos intentions, à savoir, soit curer le pertuis de la Sennette entre Oisquercq et Clabecq, soit découvrir la Sennette au niveau du chemin de halage entre Oisquercq et Clabecq, avec comme conséquence qu'il n'y aurait plus de chemin de halage sur ce tronçon, soit détourner la Sennette vers le site Duferco « développement » avec comme conséquence que cette zone deviendrait zone inondable. Il nous revient également qu'un projet de déversoir de la Sennette dans le Canal (comme à Lembeek) à hauteur de l'entrée du pertuis à Oisquercq est à l'étude, pouvez-vous nous en dire plus sur le sujet ? En tout état de cause, nous comptons sur votre appui pour que ce projet ne se réalise pas aussi longtemps que l'augmentation des capacités de turbinage des écluses, pouvant libérer plus rapidement les eaux en crues du canal vers la mer n'a pas été réalisée, il est nécessaire de protéger Tubize, Hal, Lot et Ruisbroek des débordements du canal !!!!!!!

3) Prévention contre les débordements de la Senne à Tubize

Nous savons qu'une zone de stockage de 250.000 M3 est programmée à Steenkerke, cette décision va dans le bon sens, mais cette zone de stockage est tout à fait insuffisante pour protéger Rebecq et Tubize. Pour cette raison, nous revendiquons toujours la réalisation de plusieurs zones inondables temporaires en amont de Tubize, ces ZIT étaient prévues dans l'étude SEPRO et reprises dans le mémoire de fin d'étude de Mr. Pierre Dupong (accessible sur notre site internet sous la rubrique, travaux académiques) à savoir :

- à Steenkerke sur la Senne : 759.000 M3
- un bassin sur la Brainette à Steenkerke : 483.000 M3
- un bassin de 288.000 M3 à Tubize entre la caserne des pompiers et l'Avenue Salvador Allende. Ces réalisations permettront de protéger de façon significative le hameau de Ripain, le quartier du pont d'Ophain, le centre de Tubize, le zoning Fabelta et la nouvelle Résidence Fabelta. Pouvez-vous nous communiquer vos intentions concernant ces possibilités de stockages pour un total de 1.530.000 M3 en amont de Tubize ? Pouvez-vous nous dire si des travaux de renforcement des berges et d'entretien du lit de la rivière sont encore programmés en aval du Moulin de Ripain et si oui, à quel endroit et suivant quel délai ?

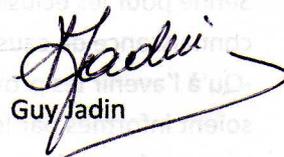
4) Mesures de prévention contre les débordements du Hain.

Pouvez-vous nous dire si des mesures de prévention contre les débordements du Hain sont programmées, en effet, celui-ci, était le 20/05/2012 à 10 cm du parapet du pont situé en face du Brico, d'où la nécessité de réaliser d'urgence des ZIT en amont du Rogissart et du 45 à Clabecq.

En espérant des réponses de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association,
Les contacts et Co-Présidents


Christian De Brabanter


Guy Jadin

Copies de la présente adressées aux sinistrés de Tubize et Rebecq, et aux autorités responsables.

Notre site internet : www.sos-inondations-tubize.be